



Brève N° 11 du 06 juillet 2016

QUAND LE POLITIQUE SUPPLANTE L'ETHIQUE

Force est de constater que la réforme de la procédure de nomination du PDG de l'INRA, inscrite maintenant dans le nouveau décret constitutif de l'Institut ne permet guère de renforcer dans les faits le contrôle parlementaire qui devrait pouvoir s'exercer pleinement sur ce type de nominations dans une démocratie moderne.

L'audition par les Assemblées se limite en effet à une personne, même s'il y a plusieurs candidats qui manifestent un projet pour l'INRA.

La CFDT INRA regrette profondément cette manière de faire qui laisse planer le doute, quoiqu'il arrive, sur la qualité du nommé, dès lors qu'il y a plusieurs postulants.

Un communiqué de la Présidence indique que le choix de l'Élysée se porte aujourd'hui sur Philippe Mauguin, directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture, dont les commissions des deux assemblées doivent ou non valider le nom. Cette volonté de nomination à caractère politique n'est pas un signal positif donné à l'INRA : « Le Président de la République envisage de nommer M. Philippe MAUGUIN en qualité de président de l'Institut national de la recherche agronomique ».

Le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat sont saisis de ce projet de nomination, afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

La CFDT INRA attend donc les projets de celui qui sera retenu définitivement pour porter une appréciation. Elle regrette une procédure autorisant les tentatives de pression qui, d'où qu'elles viennent, n'honorent jamais leurs auteurs."